



**AUTO ECOLE D'ÉCULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com



**AUTO ECOLE D'ÉCULLY**

**CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER**

# Livret d'Accueil

Auto-école d'Ecully – E2206900060  
04 78 33 10 02  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

Auto-école de Champagne – E0206909980  
04 78 64 93 08  
45 Av Lanessan  
69410 Champagne

Auto-école du Boulevard – E1106912260  
04 78 27 32 45  
36 Boulevard de la Croix Rousse  
69001 Lyon

Auto-école de Saint-Didier – E1606900030  
04 78 35 94 45  
44 Av de la République  
69370 Saint Didier

autoecoledecully@gmail.com



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
[auto-ecole-decully.fr](http://auto-ecole-decully.fr)

**04 78 33 10 02**  
[autoecoledecully@gmail.com](mailto:autoecoledecully@gmail.com)

# Notre auto-école Est agréée et DataDocké





**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veyssière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com

## **Cours théoriques**

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

## **Horaires des cours théoriques**

Du lundi au Vendredi de 18h à 19h

## **Les thématiques traitées sont les suivantes**

Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;

L'influence de la fatigue sur la conduite

Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée

Les usagers vulnérables

Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

## **Cours pratiques**

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement.

Chaque élève se voit attribuer un accès à son espace personnel délivrant son livret d'apprentissage numérique qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur.

Modalités de réservation : en Agence ou par téléphone

Annulation des leçons de conduite : en Agence, par téléphone ou Espace Personnel

## **Délai**

Annulation des leçons de conduite : 48 heures (jours ouvrables)

Toute leçon non décommandée hors délai sera facturée (sauf motif légitime sérieux et justifiable avec l'assurance MotorProtect en cours de validité souscrite à l'inscription)

Les leçons de conduite se déroulent de manière individuelle.

L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum, équivalente à la durée de la leçon précédente.

## **Retard de l'élève**

L'élève devra informer l'Auto-école pour tout retard.

## **Retard du formateur**

Le formateur devra informer le bureau et son élève de tout retard.



**AUTO ECOLE D'ÉCULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com



**AUTO ECOLE D'ÉCULLY**

**CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER**

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

### **Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité**

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des détritrus, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

### **Article 2 : Consignes de sécurité**

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.



### Article 3 : Accès aux locaux

#### Horaires et jours d'ouverture ordinaires de l'établissement \* :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Formation théorique	14h – 18h	10h – 12h				
Cours thématiques	18h – 19h	9h – 10h				
Cours pratiques	8h – 19h	8h – 13h				

\* En cas de modifications : affichage des horaires exceptionnels dans l'établissement ou sur tout autre support accessible.

#### Conditions d'accès :

Salle de code :	Accès libre aux heures d'ouverture
Salle de formation :	Sur rendez-vous pour les cours thématiques

### Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

#### Entraînements au code :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Tests d'entraînement au code	14h – 18h	10h – 12h				

L'accès à tout dispositif d'entraînement au code ainsi que son utilisation (tests, tout dispositif d'entraînement au code présent dans l'établissement ou accessible à distance ainsi que les supports de recueil des réponses) est régit par les conditions particulières d'accès définies dans le contrat de formation ou à l'initiative du personnel de l'établissement.

#### Cours théoriques :

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Horaires des cours théoriques	18h – 19h	9h – 10h				

#### Les thématiques traitées sont les suivantes.

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...



### **Cours pratiques :**

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement.

Chaque élève se voit attribuer un accès à son espace personnel délivrant son livret d'apprentissage numérique qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur.

### **Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :**

	Moyens	Délais	
Réservation des leçons de conduite	En agence, par téléphone, via l'Espace Personnel	L'élève dispose d'une année à compter de la signature du contrat	
	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Annulation des leçons de conduite	En agence, par téléphone, via l'Espace Personnel	48h ouvrables	Une assurance annulation est souscrite par l'Auto-école pour toute leçon annulée hors délai (voir conditions)

### **Modalités d'annulation des leçons de conduite du fait de l'établissement :**

L'établissement se réserve le droit d'annuler des cours de conduite en cas de force majeure (conditions météo, absence d'un formateur, problème technique de véhicule)

Les leçons de conduite sont d'une durée de 1h minimum et de 2 h maximum et se déroulent de manière individuelle. Elles sont effectuées en circulation ; aucun simulateur n'est utilisé.

L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum équivalente à la durée de la leçon précédente.

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Retard de l'élève	Prendre contact auprès de l'auto-école dans les horaires affichés dans l'établissement  Par : téléphone	Un délai de retard de 15min maximum sera toléré	Sans nouvelle de l'élève après 15min de retard, sa leçon sera perdue

### **Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques**

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6).



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com

### **Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique**

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

### **Article 7 : Assiduité des stagiaires**

L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite.

En cas d'absences ou de retards, les modalités précisées à l'article 4 du présent règlement s'appliquent.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte de l'assiduité de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

### **Article 8 : Comportement des stagiaires**

Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste. Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Toute tentative de propagande autant religieuse que politique ou syndicale est proscrite sur les lieux de formation, ou à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite.

### **Article 9 : Sanctions disciplinaires**

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant à suite l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'exclusion définitive faisant à suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com

Fait à.....  
Le directeur.....

## GARANTIE FINANCIERE

1.2- Avoir souscrit à un dispositif de garantie financière renouvelé annuellement et couvrant l'ensemble des élèves et des formations préparant aux différentes catégories du permis de conduire.



Identifiant : 3452982

**AUTO-ECOLE D'ECULLY**  
19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

## GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

### ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label » ;

**ADHÉRENT :** AUTO-ECOLE D'ECULLY – Agrément n° E2206900060 du 28/03/2022  
**Nom du ou des représentants légaux :** BERTHOD-DUTHY EVELYNE  
**Siège Social :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

**ASSURE :** AUTO-ECOLE D'ECULLY – Agrément n° E2206900060 du 28/03/2022  
**Adresse :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

Nous, soussignés Générale de Services et d'Assurances 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue Georges Picquart - 75017 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une Garantie Financière plafonnée à 412034 EUR en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions <sup>(1)</sup> préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : B ( filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Fait à Marseille, le 15/07/2024

Par délégation pour la Compagnie

**GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES**  
COURTAGE D'ASSURANCES  
8, rue Wulfram Puget - B.P. 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 24 80 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 408 746 543 - APE 6522Z  
ORF040204369



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com



**AUTO-ECOLE D'ECULLY**  
19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés Générale de Services et d'Assurances 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons, pour le compte de la Compagnie MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS, par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigné ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001.

**ADHÉRENT :** AUTO-ECOLE D'ECULLY  
**Siège Social :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

**ASSURE :** AUTO-ECOLE D'ECULLY  
**Adresse :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

### **MONTANTS DE LA GARANTIE :**

- Responsabilité Civile Professionnelle : 500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance

La présente attestation, délivrée pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le 15/07/2024  
Par délégation pour la Compagnie

**GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES**  
**COURTAGE D'ASSURANCES**  
8, rue Wulfram Puget - B.P. 35  
13256 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN n° 549 545 - APE 6522Z  
01984200369



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER

**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**

autoecoledecully@gmail.com



Identifiant : 3452982

**AUTO-ECOLE D'ECULLY**  
19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

## GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

### ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label » ;

**ADHÉRENT :** AUTO-ECOLE D'ECULLY – Agrément n° E2206900060 du 28/03/2022  
Nom du ou des représentants légaux : BERTHOD-DUTHY EVELYNE  
**Siège Social :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

**ASSURE :** AUTO ECOLE D'ECULLY – Agrément n° E0206909980 du 12/05/2022  
**Adresse :** AGENCE CHAMPAGNE EN MONT D'OR  
45 AVENUE DE LANESSAN  
69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Nous, soussignés Générale de Services et d'Assurances 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie MS AMLIN ASSURANCE SE – 22 rue Georges Picquart - 75017 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une Garantie Financière plafonnée à 412034 EUR en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions <sup>(1)</sup> préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : B ( filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

[1] Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Fait à Marseille, le 15/07/2024

Par délégation pour la Compagnie

GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES

COURTAGE D'ASSURANCES

8, rue Wulfram Puget - B.P. 35

13206 MARSEILLE Cedex 08

Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27

RCS Marseille - SIREN 498 749 543 - APE 6622Z

01064209369



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com



**AUTO-ECOLE D'ECULLY**  
19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés Générale de Services et d'Assurances 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons, pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN INSURANCE SE** – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS, par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigné ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001.

**ADHÉRENT :** AUTO-ECOLE D'ECULLY  
**Siège Social :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

**ASSURE :** AUTO ECOLE D'ECULLY  
**Adresse :** AGENCE CHAMPAGNE EN MONT D'OR  
45 AVENUE DE LANESSAN  
69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

### MONTANTS DE LA GARANTIE :

- Responsabilité Civile Professionnelle : 500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance

La présente attestation, délivrée pour la période du **01/09/2024** au **31/08/2025** à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le **15/07/2024**  
Par délégation pour la Compagnie

**GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES**  
COURTAGE ASSURANCES  
8, rue Wulfram Puget - B.P. 35  
13256 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 488 348 543 - APE 6620Z  
01m41006369



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com



Identifiant : 3452082

**AUTO-ECOLE D'ECULLY**  
19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

## GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

### ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label » ;

**ADHÉRENT :** AUTO-ECOLE D'ECULLY – Agrément n° E2206900060 du 28/03/2022  
**Nom du ou des représentants légaux :** BERTHOD-DUTHY EVELYNE  
**Siège Social :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

**ASSURE :** AUTO ECOLE DU BOULEVARD – Agrément n° E1106912260 du 23/09/2021  
**Adresse :** 36 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE  
69001 LYON

Nous, soussignés **Générale de Services et d'Assurances** 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN INSURANCE SE** – 22 rue Georges Picquart - 75017 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une **Garantie Financière plafonnée à 412034 EUR** en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de **conventions** (1) préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : **B ( filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.**

**Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».**

**Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.**

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période du **01/09/2024** au **31/08/2025** à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

**(1) Conventions :** les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Fait à Marseille, le **15/07/2024**  
Par délégation pour la Compagnie

**GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES**  
COURTAGE D'ASSURANCES  
8, rue Wulfram Puget - B.P. 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 34 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 486 748 543 - APE 6422Z  
ORIAS 0200696



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com



**AUTO-ECOLE D'ECULLY**  
19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés **Générale de Services et d'Assurances** 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons, pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN INSURANCE SE** – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS, par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigné ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001.

**ADHÉRENT :** AUTO-ECOLE D'ECULLY  
**Siège Social :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

**ASSURÉ :** AUTO ECOLE DU BOULEVARD  
**Adresse :** 36 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE  
69001 LYON

### MONTANTS DE LA GARANTIE :

- Responsabilité Civile Professionnelle : **500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance**

La présente attestation, délivrée pour la période du **01/09/2024** au **31/08/2025** à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le **15/07/2024**  
Par délégation pour la Compagnie

**GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES**  
COURTAGE D'ASSURANCES  
8 rue Wulfram Puget - B.P. 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 04 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 488 748 543 - APE 6522Z  
N° de déclaration : 0000000000





**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com



**AUTO-ECOLE D'ECULLY**  
19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés **Générale de Services et d'Assurances** 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons, pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN INSURANCE SE** – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS, par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigné ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001.

**ADHÉRENT :** AUTO-ECOLE D'ECULLY  
**Siège Social :** 19 Avenue Raymond De Veysiere  
69130 ECULLY

**ASSURE :** AUTO ECOLE DE SAINT DIDIER  
**Adresse :** 44 AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

### MONTANTS DE LA GARANTIE :

- Responsabilité Civile Professionnelle : **500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance**

La présente attestation, délivrée pour la période du **01/09/2024** au **31/08/2025** à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le **15/07/2024**  
Par délégation pour la Compagnie

**GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES**  
COURTAGE D'ASSURANCES  
8, rue Wulfram Puget - B.P. 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 34 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 488 743 143 - APE 6622Z  
07145-270000



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER

**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**

autoecoledecully@gmail.com

## NOS ENGAGEMENTS QUALITÉS

- ✓ Nous respectons le programme REMC
- ✓ Nous respectons les horaires
- ✓ Nous restons bienveillants à votre égard pendant les heures de conduite
- ✓ Nous nous engageons à vous enseigner les règles d'application de la Sécurité Routière
- ✓ Nous vous assurons le bon déroulement des examens de conduite
- ✓ Nous gardons la transparence dans l'évolution de votre formation par l'auto-évaluation

## HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h30 à 12h

## LES ENJEUX DU PERMIS

L'automobile est un outil social indispensable pour une très grande partie de la population de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

## NOTRE EQUIPE PÉDAGOGIQUE

VOTRE RÉFÉRENT FORMATION ET HANDICAP  
BERTHOD DUTHY Evelyne, Gérante Formatrice

0478331002 [autoecoledecully@gmail.com](mailto:autoecoledecully@gmail.com)

Rôle du référent :

- contribuer à la recherche des moyens nécessaires pour vous permettre d'être formé.e dans les meilleures conditions ;
- mission de conseil et d'aide auprès de vous et/ou de vos responsables légaux.



C. C.	A0206901850	R. B.	A2006900100	AS. O.	A1706900070
A. G.	A1906900270	V. X.	A0306900620	N. B.	A1006900500
C. M.	A0205601810	K. L.	A0500200060	L. G.	A1806900190
M. M.	A0506900200	C. D.	A2200100070	C. D.	A1106900350
S. D.	A1200100200	I. D.	A1606900580	E. B.	A0206902390



## Procédure d'évaluation de début de formation (obligatoire)

Exemple de grille  
d'évaluation

### OBJECTIF :

Décrire et formaliser le procédé d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite ou de l'association et le mettre à la disposition du public.

Ce test se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule-école, durée environ 45 min.

Il permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse ou la hausse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation. Ce test s'appuie sur les prescriptions du guide du formateur GECaser B.

### Elle se décompose en 8 rubriques :

- Renseignements d'ordre général sur l'élève
- Son expérience de la conduite
- Sa connaissance du véhicule
- Ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Ses habiletés
- Sa compréhension et sa mémoire
- Sa perception
- La gestion de son émotivité

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART				B		Pour l'élève	
<b>1 Renseignements d'ordre général</b>							
Nom et prénom				Né(e) le			
Adresse				Téléphone			
Niveau scolaire		Profession		Nationalité			
Acuité visuelle		œil gauche /10		œil droit /10		Correction <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Incompatibilités				Visite médicale		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<b>2 Expérience de la conduite</b>							
Permis		Conduite auto		Avec qui ?		Où (sauf auto-école) ?	
B1 <input type="checkbox"/>		jamais <input type="checkbox"/>		amis <input type="checkbox"/>		ville <input type="checkbox"/>	
A1 <input type="checkbox"/>		- de 5 h <input type="checkbox"/>		parents <input type="checkbox"/>		route <input type="checkbox"/>	
A ou A2 <input type="checkbox"/>		+ de 5 h <input type="checkbox"/>		auto-école <input type="checkbox"/>		chemin <input type="checkbox"/>	
Le						Si pas auto	
						vélo <input type="checkbox"/>	
						cyclo <input type="checkbox"/>	
						moto <input type="checkbox"/>	
						autre <input type="checkbox"/>	
<b>3 Connaissance du véhicule</b>							
Direction		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>		Embrayage		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	
Boîte de vitesses		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>		Freinage		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	
<b>4 Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité</b>							
Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code						<input type="checkbox"/>	
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face						<input type="checkbox"/>	
L'apprentissage est une nécessité						<input type="checkbox"/>	
Réal désir d'apprendre à conduire						<input type="checkbox"/>	
<b>5 Habileté</b>							
Installation au poste de conduite		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>					
Démarrage arrêté		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>					
Manipulation du volant		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>					
<b>6 Compréhension et mémoire</b>							
Compréhension		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>					
Mémoire		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>					
<b>7 Perception</b>							
Trajectoire		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>		Orientation		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>	
Observation		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>		Regard		F1 <input type="checkbox"/> F2 <input type="checkbox"/> F3 <input type="checkbox"/>	
<b>8 Émotivité</b>							
En général		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>		Crispation		F <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>	
<b>9 Résultat de l'évaluation</b>							
Résultat final						=	
<b>10 Proposition : volume de formation prévisionnel</b>							
Proposition suggérée		Théorie <input type="text"/> h		Proposition acceptée		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
		Pratique <input type="text"/> h		Proposition retenue		Théorie <input type="text"/> h	
						Pratique <input type="text"/> h	
<b>11 Signatures</b>							
Le		Formateur		Élève		Parents (pour les mineurs)	

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Minimum légal pour la formation pratique : 20h en conduite sur boîte manuelle et 13h en conduite sur boîte automatique.



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veyssière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com

## ESTIMATION DE VOTRE FORMATION EN FONCTION DE VOTRE ÉVALUATION

**La formation théorique : déroulement de l'examen du code de la route (géré par organismes extérieurs, voir liste au sein des bureaux)**

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

Programme du code de la Route, le code la route se décline 10 thèmes :

- ✓ La loi et la circulation
- ✓ Le conducteur
- ✓ Précautions en prenant et en quittant son véhicule
- ✓ Documents, passagers, chargement
- ✓ Équipement de sécurité des véhicules
- ✓ Mécanique et sécurité
- ✓ La route
- ✓ Les autres usagers
- ✓ Règles et environnement
- ✓ 1ers secours et notions générales

Nous vous conseillons de :

- Commencer par travailler un thème à la fois
- Faire les tests de 20 questions sur votre packweb correspondant au thème évoqué
- De suivre les cours d'analyse avec votre enseignant
- Puis de finir par travailler avec les séries de 40 questions portant sur tous les thèmes

## Les outils et ressources à votre disposition pour votre formation dans notre établissement

Livre du code de la route

Accès internet PackWeb EasySystem des Codes Rousseau

Enseignant diplômé

## Horaires des cours théoriques

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Horaires des cours théoriques	18h – 19h	9h – 10h				

A chaque heure votre moniteur est là pour répondre à vos questions et vous coacher pour votre réussite. Nos assistantes administratives et pédagogiques restent à votre disposition.

## NOTRE EQUIPE PÉDAGOGIQUE

VOTRE RÉFÉRENT FORMATION

BERTHOD DUTHY Evelyne, Gérante Formatrice

0478331002 [autoecoledecully@gmail.com](mailto:autoecoledecully@gmail.com)



## La formation pratique : déroulement de l'examen pratique

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Documents à fournir le jour de l'examen : Carte d'identité et/ou passeport en cours de validité, ou titre de séjour en cours de validité. Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI) dématérialisée [disponible depuis votre espace personnel] pour les conduites accompagnées. Nous consulter en cas de doute.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement (ou collectivement en période de crise sanitaire) par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes
- réaliser une manœuvre et être évalué sur un arrêt de précision
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et enfin répondre à une question sur les premiers secours (suspendu pendant la crise sanitaire)
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux apprentis conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises, qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable sur le site de la Sécurité Routière.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire définitif. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)		
	Date : 22/11/2021	Candidat
	L'expert(e) : 03124	Nom
	Code(s) applicatif(s) :	Prénom(s) :
		NEPH :
		Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque	
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations
Effectuer des vérifications du véhicule							
Connaître et utiliser les commandes							
<b>Appréhender la route</b>							
Prendre l'information						Analyse des situations	Adaptation aux situations
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>							
Communiquer avec les autres usagers						Analyse des situations	Adaptation aux situations
Partager la chaussée							
Maintenir les espaces de sécurité							
<b>Sous-totaux</b>		0	10	12	1	0,5	1
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>							
Courtoisie		0					
<b>Total général</b>							<b>24,5</b>

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l**  
**Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

<b>BILAN</b>	<b>FAVORABLE (2)</b>
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical



**AUTO ECOLE D'ÉCULLY**  
19 Av de Veysseyère  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER

**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**

autoecoledecully@gmail.com



**AUTO ECOLE D'ÉCULLY**  
**CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER**

## **PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATEGORIES « B, B78, AAC » DU PERMIS DE CONDUIRE**

**Objectif** : Obtention du permis de conduire catégories B, B78 et AAC

**Public visé** : Tout public à partir de 15 ans

**Pré-requis** : Aucun

**Outils et moyens pédagogiques** :

- Cours théoriques
- Cours pratiques
- Supports de formation, QCM, examen blanc

**Contenu de la formation** :

### La formation théorique

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média, avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- La connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur
- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule

### Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- Les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables ;
- La pression sociale (publicité, travail...) ;
- La pression des pairs.



### La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont détaillées en sous-compétences qui doivent être validées par un système de notation :

= Non Traité  = Abordé  = Traité  = Assimilé

<input type="checkbox"/> Non traité	<input checked="" type="checkbox"/> Abordé	<input checked="" type="checkbox"/> Traité	<input checked="" type="checkbox"/> Assimilé
-------------------------------------	--	--	--

<p><b>Compétence n°1</b> <b>Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</b></p>	<p>Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire Démarrer et s'arrêter Doser l'accélération et le freinage à diverses allures Utiliser la boîte de vitesses Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire Regarder autour de soi et avertir Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</p>
<p><b>Compétence n°2</b> <b>Appréhender la route et circuler dans les conditions normales</b></p>	<p>Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation Adapter l'allure aux situations Tourner à droite et à gauche en agglomération Détecer, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau</p>
<p><b>Compétence n°3</b> <b>Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b></p>	<p>Évaluer et maintenir les distances de sécurité Croiser, dépasser, être dépassé Passer des virages et conduire en déclivité Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts</p>
<p><b>Compétence n°4</b> <b>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b></p>	<p>Suivre un itinéraire de manière autonome Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, alerter et secourir Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgences. Pratiquer l'éco-conduite.</p>



Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- Le pourquoi (raisons)
- Le comment (procédures)
- Les risques
- Les influences (de son entourage et du mode de vie de l'élève)
- Les pressions (exercées par la société, telles que la publicité, le travail...)
- L'auto-évaluation

Modalités d'évaluation et de suivi :

- QCM et examen blanc (bilan de compétences)

Bilan des compétences		Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
		0	1	2	3				
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
<b>Appréhender la route</b>									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>									
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0	
Partager la chaussée						0.5	0.5	0.5	
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1	
		<b>Sous-Totaux</b>			0	0	0	0	
<b>Courtoisie au volant</b>					0				
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>					0				
						<b>Total Général</b>		0	

- Examen final
- Attestation d'obtention ou de non obtention du titre

Durée : 1 an maximum

Intervenants : Formateurs spécialisés

## L'intérêt du livret d'apprentissage, l'utilisation de la fiche de suivi numérique.

### Le livret d'apprentissage :

Le livret d'apprentissage est important pour le suivi et l'auto évaluation de la formation. Il permet à l'élève de suivre sa progression et de savoir les compétences, actuelle et futur, à valider. Il est donné, par l'école de conduite, au plus tard lors de la première heure de conduite. Il est à compléter par l'élève avec l'accompagnement de l'enseignant.

Le livret est obligatoire à chaque heure de conduite, il est à présenter, à l'enseignant, au début de la leçon. Il est utilisé à la fin de la leçon lors du bilan pédagogique.

### La fiche de suivi numérique :

La fiche de suivi numérique est plus précise que le livret d'apprentissage.

Les enseignants indiquent, à chaque leçon effectuée, les annotations sur l'apprentissage, les difficultés rencontrées, les progrès de l'élève.

Le plus grand avantage sur la fiche de suivi numérique, c'est qu'elle est accessible via l'espace personnel de l'élève.

Elle lui permet de relire les informations des enseignants.



Objectifs	Cochez
a) Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	<input checked="" type="checkbox"/>
d) Démarrer et s'arrêter.	<input checked="" type="checkbox"/>
e) Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	<input checked="" type="checkbox"/>
f) Utiliser la boîte de vitesses.	<input checked="" type="checkbox"/>
g) Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	<input checked="" type="checkbox"/>
h) Regarder autour de soi et avertir.	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	<input checked="" type="checkbox"/>

= Non Traité  = Abordé  = Traité  = Assimilé

Evaluation à titre d'exemple

Compétence 1

Objectifs	Cochez
a) Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	<input type="checkbox"/>
b) Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Adapter l'allure aux situations.	<input type="checkbox"/>
d) Tourner à droite et à gauche en agglomération.	<input type="checkbox"/>
e) Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	<input type="checkbox"/>
f) Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	<input type="checkbox"/>
g) S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	<input checked="" type="checkbox"/>

= Non Traité  = Abordé  = Traité  = Assimilé

Evaluation à titre d'exemple

Compétence 2

Objectifs	Cochez
a) Evaluer et maintenir les distances de sécurité.	<input type="checkbox"/>
b) Croiser, dépasser, être dépassé.	<input type="checkbox"/>
c) Passer des virages et conduire en déclivité.	<input type="checkbox"/>
d) Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	<input type="checkbox"/>
e) S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	<input type="checkbox"/>
f) Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	<input type="checkbox"/>
g) Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte.	<input type="checkbox"/>
h) Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	<input type="checkbox"/>
i) Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tel que les tunnels, les ponts...	<input type="checkbox"/>

= Non Traité  = Abordé  = Traité  = Assimilé

Compétence 3

Objectifs	Cochez
a) Suivre un itinéraire de manière autonome.	<input type="checkbox"/>
b) Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.	<input type="checkbox"/>
c) Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.	<input type="checkbox"/>
d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.	<input type="checkbox"/>
e) Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la Navigation...).	<input type="checkbox"/>
f) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.	<input type="checkbox"/>
g) Pratiquer l'éco-conduite.	<input type="checkbox"/>

= Non Traité  = Abordé  = Traité  = Assimilé

Compétence 4



## Valorisation de la conduite accompagnée Et de la conduite supervisée



La conduite accompagnée est une formation que nous proposons à nos élèves (à partir de 15 ans) dans le but d'acquérir une plus grande expérience de la route et d'augmenter ainsi leurs chances d'obtenir leur permis de conduire.

Les élèves qui font ce choix sont assistés par un ou plusieurs accompagnateurs que nous désignons dans le contrat. Par rapport à la formule traditionnelle, vous bénéficiez de nombreux avantages en optant pour la conduite accompagnée.

Nous pouvons constater notamment une probabilité de réussite à l'examen plus élevée. De plus, la possibilité d'obtenir 12 points en 2 ans seulement ou encore le paiement de frais d'assurance réduits, sont des avantages très intéressants.

Nous respectons toutes les étapes indispensables dans le cadre de la mise en œuvre de notre formule de conduite accompagnée : signature du contrat, formation initiale puis déroulement de la formation.

Pour le choix de la conduite sur boîte manuelle ou automatique sur les leçons avec enseignants, nous vous recommandons, pour le bien-être des élèves, de choisir la formule correspondant au type de véhicule que vous possédez à la maison et sur lequel l'élève conduira. Il est important que sa formation avec son accompagnateur se poursuive sur le même fonctionnement que sa formation initiale. D'autant plus qu'après un an de conduite avec vous, il passera son examen du permis sur la voiture de l'auto-école.

Bien entendu nous restons ouverts et disponibles pour en discuter avec vous et votre enfant.

### Avantages :

- Réduire la période probatoire du permis à 2 ans
- Commencer la formation en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans
- Acquérir de l'expérience de conduite
- Passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire par rapport à la voie de l'apprentissage traditionnel
- Avoir des tarifs préférentiels auprès des assureurs



Si vous avez 18 ans ou plus et que vous souhaitez acquérir de l'expérience afin d'augmenter vos chances de réussir à l'examen pratique du permis de conduire, l'option de la conduite supervisée s'offre à vous.

Vous devez cependant avoir effectué au minimum 20h de conduite avec une auto école et avoir assisté à un rendez vous préalable de 2h00 avec votre accompagnateur qui vous délivrera une attestation de fin de formation initiale, si votre niveau vous le permet.

Nous vous permettons de réaliser cette formation complémentaire en dehors de notre agence sous la responsabilité d'un ou plusieurs accompagnateurs de votre choix. Vous pouvez également choisir de partir en conduite supervisée suite à un échec à l'examen pratique du permis de conduire ou avant de passer celui-ci.

Les avantages de la conduite supervisée sont multiples. En plus d'être économique, c'est une solution qui vous permet de prendre de l'assurance au volant et d'augmenter significativement vos chances de réussite pour votre examen du permis de conduire.

### Avantages :

- Acquérir de l'expérience de conduite
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire par rapport à la voie de l'apprentissage traditionnel
- Obtenir un tarif préférentiel sur son assurance (selon compagnie d'assurance)

## FORMATION POST PERMIS



**POURQUOI**

Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants.

En cause ? Un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

**CETTE FORMATION**

**PROGRAMME ET EXPLICATIONS DETAILLEES DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE prévue à l'article L. 223-1 du code de la route**

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière - ci-après nommé « enseignant » - d'adapter son intervention en fonction des groupes. L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

En évitant de faire appel à des cas d'accidents, les outils de la formation privilégient l'illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

Les enseignants doivent utiliser des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et avoir bénéficiés d'une formation pour leurs usages.

**- MATINÉE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes**

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes	Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes	Le questionnaire permet de se définir : - en tant qu'individu ; - en tant qu'utilisateur de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.
3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes	Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)



<p>4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes</p>	<p>A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.</p>
<p>5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres.  Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure</p>	<p>Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque.  Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>
<p>6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes</p>	<p>Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>

- **APRÈS-MIDI** : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

Les stratégies de mobilité.

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p>7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Etre capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Etre conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes</p>	<p>Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des paires, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant : - d'élaborer une suite à un scénario ; - d'imaginer les dangers potentiels ; - d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.</p>
<p>8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Etre sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure</p>	<p>En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.</p>
<p>9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes</p>	<p>S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.</p>



**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veyssière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com

## ACCUEIL ET INFORMATIONS

### HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h

Le Samedi de 9h30 à 12h

Les agences sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

### NOTRE REFERENTE PEDAGOGIQUE ET HANDICAP

BERTHOD DUTHY Evelyne, Gérante Formatrice

0478331002 [autoecoledecully@gmail.com](mailto:autoecoledecully@gmail.com)

Pour la partie administrative, nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher d'un médecin agréé par la préfecture, afin que ce dernier puisse déterminer l'équipement adapté à votre handicap.

Nous vous proposons la conduite sur des véhicules à boîte automatique, cependant nos véhicules n'ayant pas d'équipements spécialisés pour la conduite des personnes en situation de handicap, nous vous conseillons de vous tourner vers des auto-écoles proposant la conduite équipée.

A titre d'exemple, à proximité, l'auto-école Carnot propose une formule « Véhicule automatique Handi Carnot » <https://www.auto-ecole-carnot.com/fr/product/7/permis-handicap>.

### Enquête de satisfaction, Questionnaire de fin de formation

Après votre formation, un questionnaire de satisfaction vous sera automatiquement envoyé par un organisme indépendant (OpinionSysteme)

Nous vous demanderons votre avis sur l'accueil, la qualité de votre formation, la compétence des enseignants, l'efficacité des moyens mis en place...

Ces critères sont importants, car c'est avec votre aide que nous pouvons continuer de nous améliorer.

De plus il vous est permis d'enregistrer un commentaire en lien avec votre notation, cela vous donne les moyens de nous transmettre avec précision, vos impressions.

### Réclamation

Toute réclamation doit être transmise par écrit, avec le maximum d'informations :

- par courriel : [autoecoledecully@gmail.com](mailto:autoecoledecully@gmail.com)
- par courrier : **Madame BERTHOD DUTHY Evelyne**

**Auto-école d'Ecully**  
**19 Avenue de Veyssière**  
**69130 Ecully**

L'auto-école s'engage à répondre sous 8 jours ouvrés

En fonction des réclamations, le responsable du service adapte la procédure de gestion :

- Convocation de l'élève pour recueillir ses observations
- Mise en relation avec le médiateur mobiliers pour favoriser toutes conciliation à l'amiable



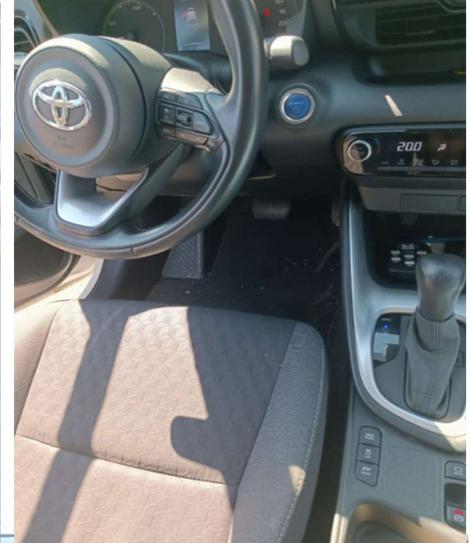
**AUTO ECOLE D'ECULLY**  
19 Av de Veysière  
69130 Ecully

CHAMPAGNE – CROIX ROUSSE – SAINT DIDIER  
**auto-ecole-decully.fr**

**04 78 33 10 02**  
autoecoledecully@gmail.com

## Nos moyens pédagogiques

NOS VÉHICULES EN BOITE MANUELLE ET BOITE AUTOMATIQUE



NOS SALLES DE CODE

